



UN PROTOCOLE NATIONAL UNSS (enfin !)

Hélas... Il réduit l'élan pourtant nécessaire à la reprise !

Le SNEP-FSU réclamait un protocole de reprise du sport scolaire depuis la rentrée 2020. La direction nationale de l'UNSS (DNUNSS) vient enfin d'accéder à notre demande. Elle vient de rendre public le protocole national (15 jours après la rentrée) valable jusqu'au 15 novembre pour les activités dans le cadre de l'UNSS.

Ce protocole s'appuie fortement sur le texte de cadrage de l'EPS du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Sur le principe, le SNEP-FSU n'y voit pas d'inconvénient.

Si nous comprenons les précisions apportées sur le brassage des élèves, **un certain nombre d'affirmations vont à l'encontre des volontés et objectifs affichés par le ministère :**

- Pass sanitaire dans le protocole UNSS : Les collectivités et/ou les transporteurs peuvent exiger le pass sanitaire pour les élèves comme pour les enseignants. Et bien, non ! Ce passe ne peut être exigé :
 - 1) ni pour l'accès aux équipements sportifs. Le SNEP-FSU interviendra auprès des collectivités qui l'exigeraient et en référera aux préfets si nécessaire. Un certain nombre de situations ont déjà été réglées.
 - 2) ni pour les transports publics courte distance ou dans des bus spécialement affrétés (FAQ du 10/09/21, p26)

Que la DNUNSS abandonne les AS et les DD et DR UNSS de la sorte, est inacceptable !

- Distanciation physique dans le protocole DNUNSS : En intérieur, la distanciation d'1m entre 2 personnes est préconisée.

Toujours non ! Le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires (Activités physiques et sportives, p3) affiché sur le site du ministère et faisant foi, précise que la pratique *se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité*. Ce n'est pas du tout la même chose. **Il s'agit d'une interprétation abusive de la part de la DNUNSS** qui ne retient que le cadre général et occulte le paragraphe spécifique « Activités physiques et sportives ».

- Les rencontres dans le protocole UNSS : En intérieur, les sports collectifs interpénétrés de compétitions seront reportés pour les phases qualificatives après le 15 novembre.

Rien ne justifie une telle décision. Handball, Basket-ball, Futsal etc... se pratiquent en salle ! Seuls les sports de contact ne sont pas autorisés en intérieur (FAQ, p31). **La DNUNSS, en interdisant l'organisation de ces rencontres avant le 15 novembre, compromet toute l'année scolaire** car nous savons bien que le début d'année est crucial pour la suite.

- Dans le protocole UNSS : L'UNSS propose un temps d'activités périscolaires.

Non, le sport scolaire (AS et UNSS) ne constitue ni une activité périscolaire, ni extra-scolaire. Il est SCOLAIRE !

Enfin, **si la DNUNSS affirme vouloir agir dans le respect des règles sanitaires, rien ne l'oblige à en inventer**. Le SNEP-FSU regrette vivement certaines affirmations de ce protocole et demandera à la DNUNSS mais aussi au ministère de faire évoluer ce texte dans les plus brefs délais afin de permettre au plus grand nombre de nos élèves de retrouver une pratique sportive et artistique riche et nécessaire.

Secrétariat national du SNEP-FSU

Paris, le 19/09/2021